

BALISAGE BLEU

MIRAMAS LE VIEUX

DÉPART :
CENTRE TECHNIQUE
MUNICIPAL (CTM)

COORDONNÉES GPS :
31T 0662212 4826992

LONGUEUR : 7 KM

DÉNIVELÉ : 142 M

TEMPS DE MARCHÉ : 2H30

PARCOURS POSSIBLE
DANS LES DEUX SENS





MIRAMAS LE VIEUX



La randonnée démarre du Centre Technique Municipal.

Traverser la D10, suivre balisage bleu. Après 30 minutes environ, traverser la D16, courte montée pour l'accès au panorama de Miramas-le-Vieux et environs (**point A**).

Suivre le balisage bleu. Au **point B**, prendre le chemin du Levier (descente délicate).

Traverser la D10 (passage piétons). Poursuivre par l'arrière de la Seigneurie la montée, jusqu'au Vieux-Miramas.

Accordez-vous le temps de flâner dans le village (XIII^e et XIV^e siècle). Visites des vestiges : château médiéval, lavoir, fontaine Castagne, église Notre Dame de Beauvezer, chapelle romane Saint-Julien.

Vous apprécierez également les beaux panoramas sur

l'étang de Berre et sur Miramas (**point C**).

Après le cimetière, traverser la D10b (parking des Oliviers), poursuivre le balisage bleu, emprunter l'ancienne voie ferrée de la Poudrerie (**point D Voie verte**), commune avec le GR 2013 (balisages jaune et rouge).

Sur le parcours, vous allez découvrir une grotte et des maisons troglodytes.

Retour vers le CTM.

POUR RENDRE VOTRE RANDONNÉE AGRÉABLE

Par arrêté préfectoral, l'accès aux massifs boisés est réglementé du 1^{er} juin au 30 septembre et toute l'année par vent supérieur à 70 km/h. Les conditions d'accès sont disponibles sur : www.paca.pref.gouv.fr ou au 0811 20 13 13.

- Ne surévaluez pas vos forces physiques.
- Renseignez-vous sur le temps de parcours, sur la météo.
- Évitez de partir seul.
- Emportez une gourde d'eau, une trousse à pharmacie, la carte IGN, une boussole.
- Soyez équipé d'un sac à dos, de chaussures de sports, d'un vêtement chaud, d'un vêtement de pluie, d'un chapeau.
- La forêt et la colline sont source de vie, elles profitent à tous, mais elles appartiennent à quelqu'un. Respectons l'hospitalité de leur propriétaire.
- Restons sur les chemins balisés.
- N'abandonnons aucun objet, aucun détritrus. Ramenons les emballages vides que nous avons amenés pleins.
- Respectons les arbres, admirons les plantes, observons les animaux, mais ne mutilons pas, ne coupons pas, ne dérangeons pas et respectons les périodes de nidification.
- Respectons la réglementation, ne pénétrons pas dans les massifs avec des véhicules en dehors des voies ouvertes à la circulation publique.
- Respectons les viticulteurs et les agriculteurs. Ne cueillons pas leurs produits.
- Sachons cohabiter avec les chasseurs.
- N'allumons pas le feu, ne fumons pas, ne nous aventurons pas en forêt par le temps de sécheresse, par grand vent.

LE BALISAGE DES SENTIERS

	GR	GR de Pays	PR
Continuité du sentier			
Changement de direction			
Mauvaise direction			

Vous pouvez rencontrer d'autres couleurs de balisage sur le terrain. Elles sont alors indiquées sur les documents papiers disponibles dans les Offices de Tourisme ou sur les panneaux au départ des randonnées

